



Réduction préavis à un mois urgent!!

Par **mymyrrir**, le **17/03/2008** à **09:24**

bonjour;

je vous sollicite car je n'arrive à trouver une solution à mon probleme.

il me faut impérativement un préavis d'un mois.

je souhaiterai quitter mon appartement actuel le plus rapidement possible car il se situe à albi et que je viens de trouver un emploi sur rodez (qui se situe à plus de 70 kilomètres).

j'étais jusque là étudiante mais pour des raisons financières je suis contrains à travailler. pour cette raison, entre autre je ne peux assurer le paiement de deux loyers.

mon préavis à été posé fin février et il se termine donc seulement que fin mai.

cependant selon la loi du 6 juillet 1989 il y a des clauses pour que le préavis soit ramené à un mois.

la cause du premier emploi en fait parti.

puis-je bénéficier de cette clause d'après toutes les informations données et sachant qu'il s'agit de mon premier emploi mais que j'ai déjà travailler pendant l'été pour financer mes études.

merci d'avance

Par **Mike46**, le **23/03/2008** à **17:58**

Bonjour,

La réduction de préavis s'applique effectivement dans votre cas .

Cordialement